

ajourne-
ment
faute de
quorum.

l'heure de l'ajournement et les noms des Mem-
bres alors présents seront inscrits dans le
journal.

QUORUM.

4.

S'il paraît
qu'il y a
quorum.

Qu'aussitôt qu'il paraîtra y avoir un quo-
rum, l'Orateur prendra le fauteuil, et les
Membres seront appelés à l'ordre.

5.

Hussier de
la verge
noire.

Que l'Orateur prendra toujours le fauteuil
quand l'Huissier de la verge noire sera à la
porte, quelque soit le nombre des Membres
présents.

MINUTES.

6.

Lecture
des Minu-
tes.

Qu'aussitôt après que l'Orateur aura pris
le fauteuil, les minutes du jour précédent se-
ront lues par le Greffier, afin que la Cham-
bre puisse corriger toute erreur qui s'y serait
glissée.